

Alsace entre guerres et paix

Christian C. EMIG

Docteur ès sciences, directeur de recherches, Centre national de la recherche scientifique
BrachNet, 20, rue Chaix, 13007 Marseille, brachnet@aliceadsl.fr

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Depuis plus de deux millénaires, l'Alsace possède une histoire qui reste peu connue, voire inconnue, de la majorité des Français, qui pourtant véhiculent aujourd'hui encore des clichés, des poncifs, des erreurs historiques mais aussi des oublis ou des ignorances, datant à la fois de 1870, de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Les Alsaciens qui ne manquent pas d'humour, voire de médisance populaire, nomment leurs voisins avec des qualificatifs quelque peu péjoratifs. Les Français sont appelés les « Français de l'intérieur », en opposition à l'expression « France de l'extérieur », utilisée par le gouvernement français pour désigner l'Alsace-Moselle de 1871 à 1918 ; ou plus simplement *Fransoze* (« Français » en alsacien). Les Allemands sont qualifiés de *Schwowe* (« Souabes » en alsacien ; singulier : *Schwob*), sans oublier que les Souabes sont d'origine alémanique comme les Alsaciens.

Depuis 1648, l'Alsace est une exception politique, religieuse, culturelle, administrative, linguistique..., dont la frontière est matérialisée par la ligne bleue des Vosges. Cette ligne marquait la frontière avec le duché de Lorraine, qui ne revint à la France qu'en 1766 ; le Rhin n'a jamais constitué une frontière pour les Alsaciens, tant pour raison linguistique que religieuse et politique. Pourquoi 1648 ? C'est l'année des traités de Westphalie, qui marquent le terme de la guerre de Trente Ans et le début de l'annexion française de l'Alsace, région qui fait partie du Saint Empire romain germanique dès l'origine. Mais le rattachement de l'Alsace à la France, commencé en 1635, ne s'acheva que le 15 mars 1798, à la suite du vote de la République de Mulhouse (en allemand, *Stadtrepublik Müllhausen*) pour le rattachement à la France.

L'Alsacien de souche ancestrale est d'origine germanique indigène ou immigré de régions germanophones voisines d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche. Le peuple alsacien a toujours marqué son appartenance au sol avant sa nationalité, qui n'alterna entre la France et l'Allemagne qu'au cours des derniers siècles : ainsi un Alsacien né avant 1871 et mort après 1945 aura vécu sous cinq drapeaux. Et ceux nés après 1945 ne sont que la deuxième génération à ne connaître que la nationalité française. Aussi, renforcée par les mentalités traditionalistes de ses habitants, l'Alsace rurale est conservatrice et jalouse de ses coutumes. Confusions, amalgames, fausses assimilations, malentendus ont, depuis 1870, empêché le peuple français d'analyser avec sérénité et discernement les problèmes propres à ces régions germanophones¹.

Cet article souhaite mettre en exergue trois points qui traversent l'histoire et la mémoire des Alsaciens et dont les conséquences sont aujourd'hui encore visibles dans leur quotidien : les patois et langue, les religions, la période 1870-1925. Auparavant, il convient de rappeler que le territoire alsacien est un *patchwork* de possessions territoriales, sans que jamais il n'y ait eu appartenance à un seul souverain. Le drapeau alsacien rouge et

1. J. Rohr, *La Lorraine mosellane : 1918-1946 : Nord-Est mosellan, notes et documents*.

blanc (en alsacien, *Rot un Wiss*) remonte au XI^e siècle ; le blason de la Haute-Alsace (*Oberelsaß*) date de 1140, avec ajout en 1418 des couronnes des Habsbourg (qui sont originaires d'Alsace) ; le blason de la Basse-Alsace (*Untereisaß*) date de 1262 ; quant à celui de l'Alsace, il n'apparaît qu'au début du XVII^e siècle, juxtaposant deux blasons historiques précédents (fig. 1).

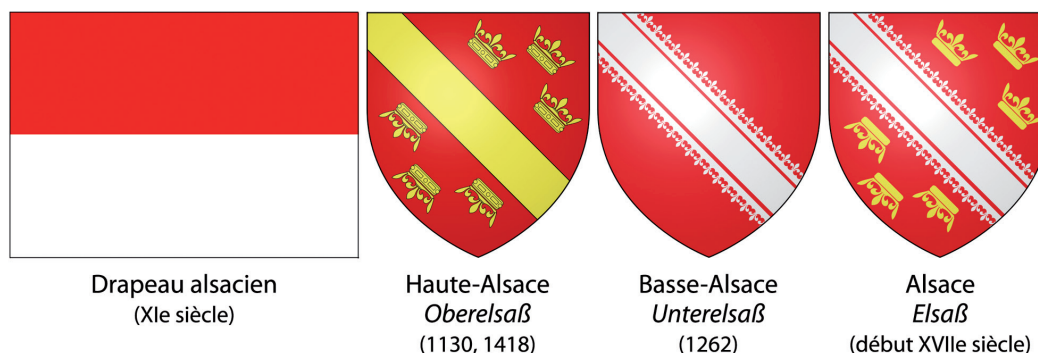


FIG. 1. – Drapeau et blasons alsaciens (blasons © SanchoPanzaXXI).
Voir aussi H. Gaidoz et P. Sébillot, *Blason populaire de la France*.

Parler et langue

Bien que connu avant le III^e siècle, c'est avec l'invasion des Alamans au IV^e siècle que l'alsacien devient un parler alémanique (fig. 2). Au VI^e siècle, les Francs, vainqueurs des Alamans en 496 (ou 506) à Zülpich (Tolbiac²), étendent le parler francique du Nord de l'Alsace³ en Hollande (fig. 2). Avec le traité de Meerssen (870), qui consacra le partage du royaume de Lothaire I^{er}, l'Alsace entre en Germanie (ou Francie orientale), le royaume de Louis II le Germanique. En 962, Othon I^{er} fondait le Saint Empire romain germanique, que l'Alsace ne devait quitter... pratiquement qu'à la Révolution française malgré l'annexion française. L'Alsace appartient à l'espace culturel, linguistique et politique des anciens Empires allemand et austro-hongrois. Le parler est l'alsacien, avec ses nombreuses variantes locales, et la langue écrite est le haut-allemand (*Hochdeutsch*), tous deux appartenant au même groupe linguistique allemand (fig. 2).

Parler alsacien

Le patois alsacien (ce n'est ni une langue ni un dialecte) fait partie de la famille des parlers alémaniques, un des grands groupes des langues germaniques (fig. 2). Son origine remonte au III^e siècle, et sa généralisation à partir du IV^e et du V^e siècle pour le parler francique. Les diphtongues n'apparaîtront que plus tardivement en même temps que dans les langues germaniques en évolution jusqu'aux XV^e et XVI^e siècles. Depuis, l'alsacien ne s'est guère modifié et la forme actuelle reste proche de celui que les ancêtres d'alors parlaient. Pourtant, les Français croyaient dans leur grande majorité que la germanophonie alsacienne était une importation allemande, imposée aux Alsaciens en 1870. Divers recensements montrent qu'en 1812, 90 % des Alsaciens utilisaient l'allemand dialectal et 9,4 %

2. Victoire de deux peuplades germaniques : les Francs saliens, dont le roi était le Mérovingien Chlodwig I^{er} (Clovis), et les Francs ripuaires, dont la capitale était Cologne et qui avaient Sigebert le Boiteux pour roi.

3. Le Seltzbach (rivière de la Seltz) marque la frontière linguistique entre l'alémanique et le francique dans le Nord de l'Alsace.

le français ; en 1910, 93 % parlaient allemand et 6,1 % français⁴. Aujourd'hui, plus de 50 % des Alsaciens utilisent l'alsacien de façon prédominante ou exclusive, au moins dans leur vie privée.

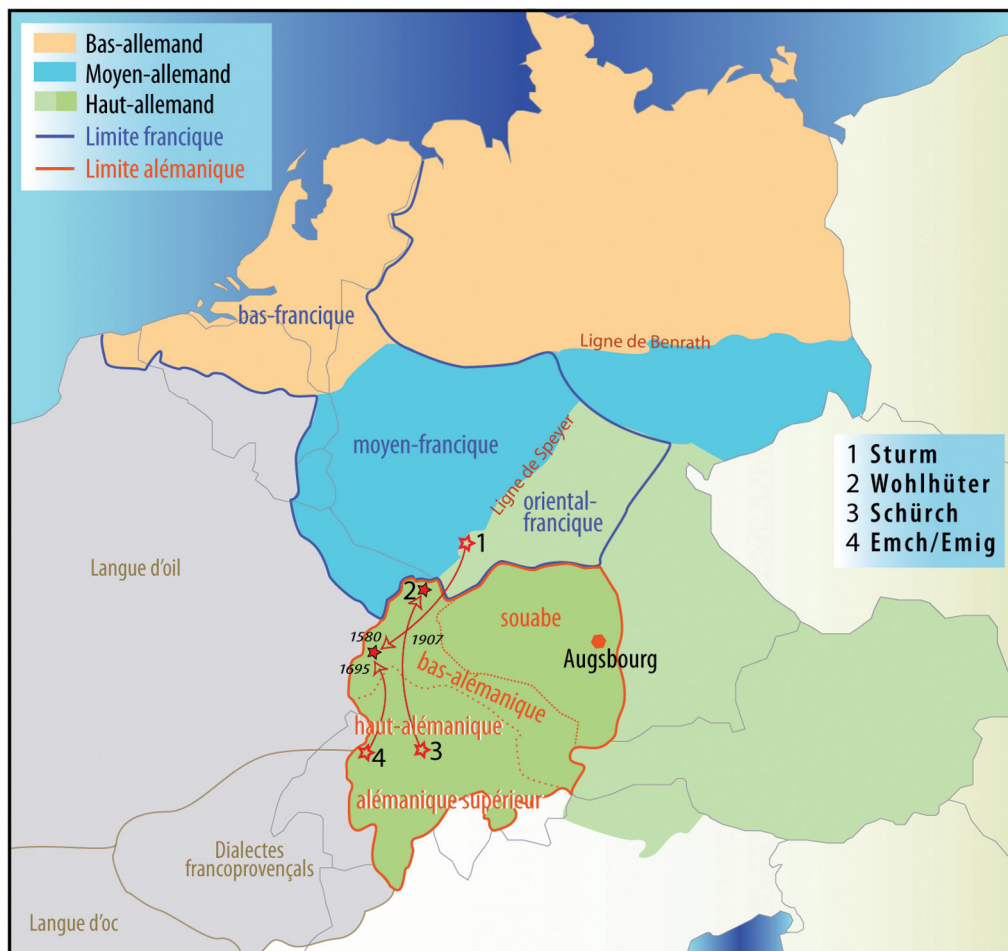


FIG. 2. – Distribution des principales langues allemandes (Deutsch) et leurs frontières linguistiques, encore valides aujourd'hui. Les localités d'origine de mes grands-parents paternels Emch/Emig et Sturm et maternels Wohlhüter et Schürch avec les dates de leurs immigrations en Alsace (© C. C. Emig).

Langue écrite

La langue écrite en Alsace était et est le *Hochdeutsch* (aussi nommée allemand moderne ou standard), la langue commune à toute l'aire linguistique germanique créée au XVI^e siècle sous l'impulsion des chancelleries germaniques (fig. 2). Cette langue est toujours langue officielle en Alsace, puisque le bilinguisme est de droit dans les actes de la vie alsacienne – elle a été occultée dans les articles 1 et 2 de l'actuelle Constitution française. Tous les journaux locaux étaient en allemand et ce n'est que dans les années cinquante que les versions bilingues sont apparues pour devenir entièrement françaises plus tard. Chez les protestants, luthériens de la Confession d'Augsbourg et réformés, le culte, la Bible, les chants et les cantiques étaient en allemand. Le protestantisme était un facteur actif de culture

4. P. Lévy, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*.

germanique⁵. De toute son histoire linguistique, la population alsacienne n'a commencé le passage au français que vers la fin des années quarante, notamment dans les villes. Après la Seconde Guerre mondiale, pour encourager le retour à la langue de Molière, le gouvernement français proclama que les éditions en langue allemande des principaux journaux alsaciens devaient utiliser exclusivement le français dans la publicité et les pages sportives !

La situation linguistique véritable des territoires germanophones (depuis plus de quinze siècles) annexés par la France, la nature et la portée exactes de leur bilinguisme ou de leurs divers particularismes n'ont jamais pu être appréhendées par les Français, tout comme par leurs médias, écrivains et hommes politiques, et c'est encore le cas aujourd'hui encore⁶. Ainsi, à partir de 1870, se propagea en France la thèse naïve selon laquelle la germanophonie imposée à l'Alsace aurait été l'œuvre exclusive de l'occupation et de l'école allemandes. Son origine est à chercher dans les œuvres de Maurice Barrès, mais aussi dans le conte « La dernière classe » d'Alphonse Daudet, dans les regrettables *alsacienneries* du Colmarien Jean-Jacques Waltz dit Hansi, connu pour son anti-germanisme, ou encore dans la chanson des Français Gaston Villemer et Henri Nazet, créée en 1871, qui devient au début des années 1900 une chanson revancharde, dont le refrain est célèbre :

« Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine,
Et malgré tout, nous resterons Français,
Vous avez pu germaniser la plaine,
Mais notre cœur, vous ne l'aurez jamais ! »

Religions

C'est bien une lecture confessionnelle de l'histoire alsacienne qu'il faut entreprendre, provenant des « racines » germaniques⁷. Il est impossible de comprendre la formation et le développement de la culture alsacienne en négligeant l'action capitale de l'imprégnation religieuse. En effet, dix siècles après l'évangélisation catholique, et en partie juive, l'Alsace a été un haut lieu de la Réforme. En 1534, la Bible de Luther, traduite à partir des textes originaux en hébreu et grec (première version intégrale en haut-allemand) et imprimée selon le procédé Gutenberg, devint la grande force de la réformation avec un rayonnement allant bien au-delà des frontières linguistiques. L'usage exclusif de l'allemand dans les cultes en Alsace s'est prolongé jusque dans les années cinquante.

À la suite de la paix d'Augsbourg, signée le 29 septembre 1555 entre l'empereur Charles Quint et les protestants d'Allemagne, chaque prince souverain avait la possibilité d'adopter dans ses États la religion selon ses convictions en application de la règle du *cujus regio ejus religio* (liberté religieuse pour les princes, obligation pour le sujet d'avoir la religion de son souverain). Cette règle est emblématique de l'identité religieuse en Alsace (fig. 3). Sous cet énoncé qui semble simple se cachent de nombreuses nuances, dont il n'est pas facile d'appréhender l'évolution dans le temps. Globalement, le traité n'a favorisé que les seuls luthériens, excluant les calvinistes et surtout les anabaptistes. Les conséquences sont encore visibles de nos jours, comme la distribution des églises, des cimetières, bien qu'ayant tendance à s'estomper depuis peu de décennies. En application de cette règle, toutes mes lignées familiales sont devenues protestantes luthériennes à la Réforme, entre 1525 et 1540 (fig. 4).

5. F.-G. Dreyfus, « Le protestantisme alsacien ».

6. D. Morgen et A. Zimmer, « L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle ».

7. B. Vogler, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*.

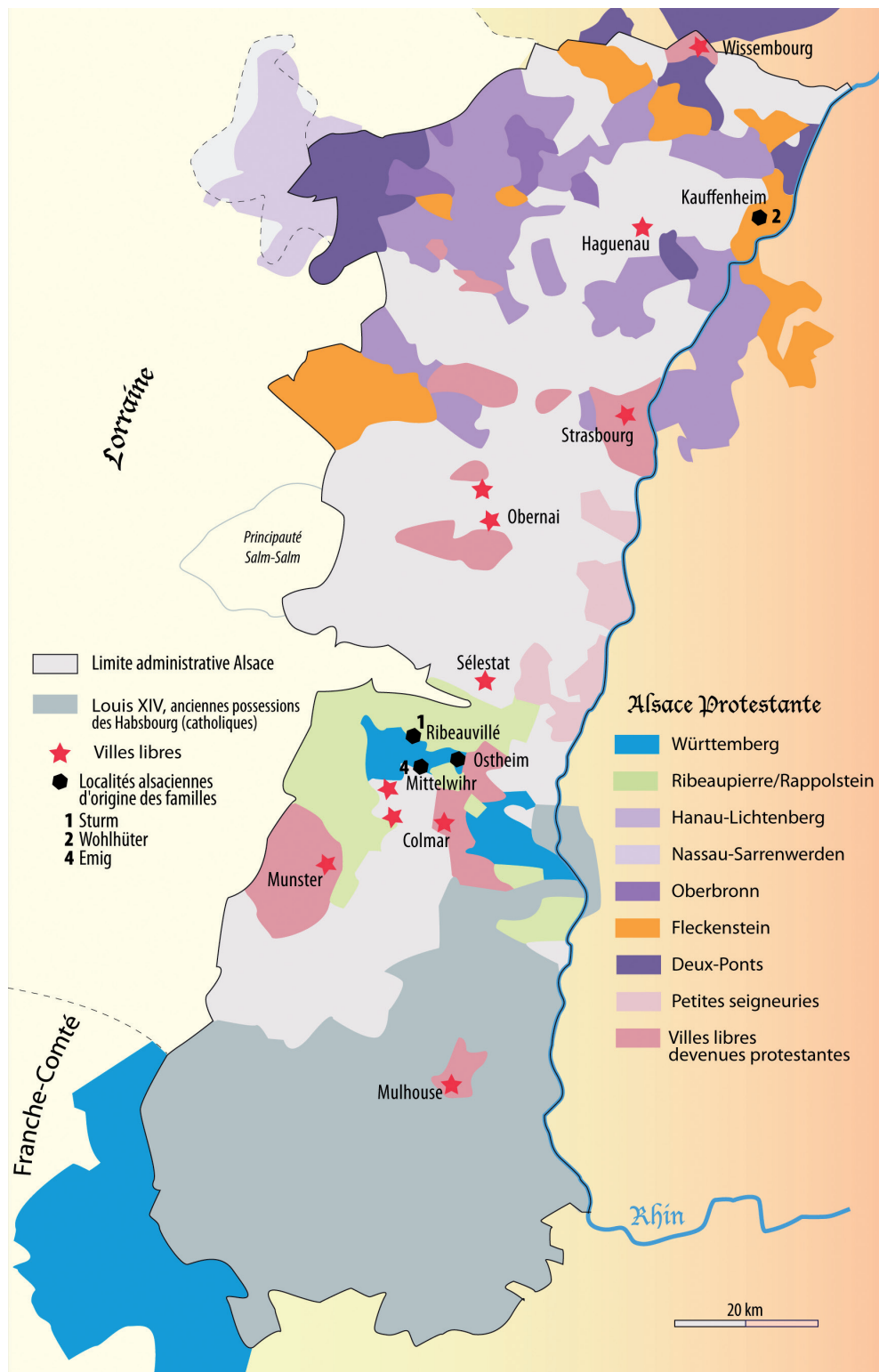


FIG. 3. – Carte des possessions protestantes en Alsace au début du xviii^e siècle, d'après K. G. Wolfram et W. Gley (dir.), *Elsass-Lothringischer Atlas : Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens*, dargestellt auf 45 Kartenblättern mit 115 Haupt- und Nebenkarten ; J.-M. Böhrer, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, et A. J. Lemaître, *Atlas historique d'Alsace* (© C. C. Emig). Pour la généalogie familiale, voir aussi la fig. 4.

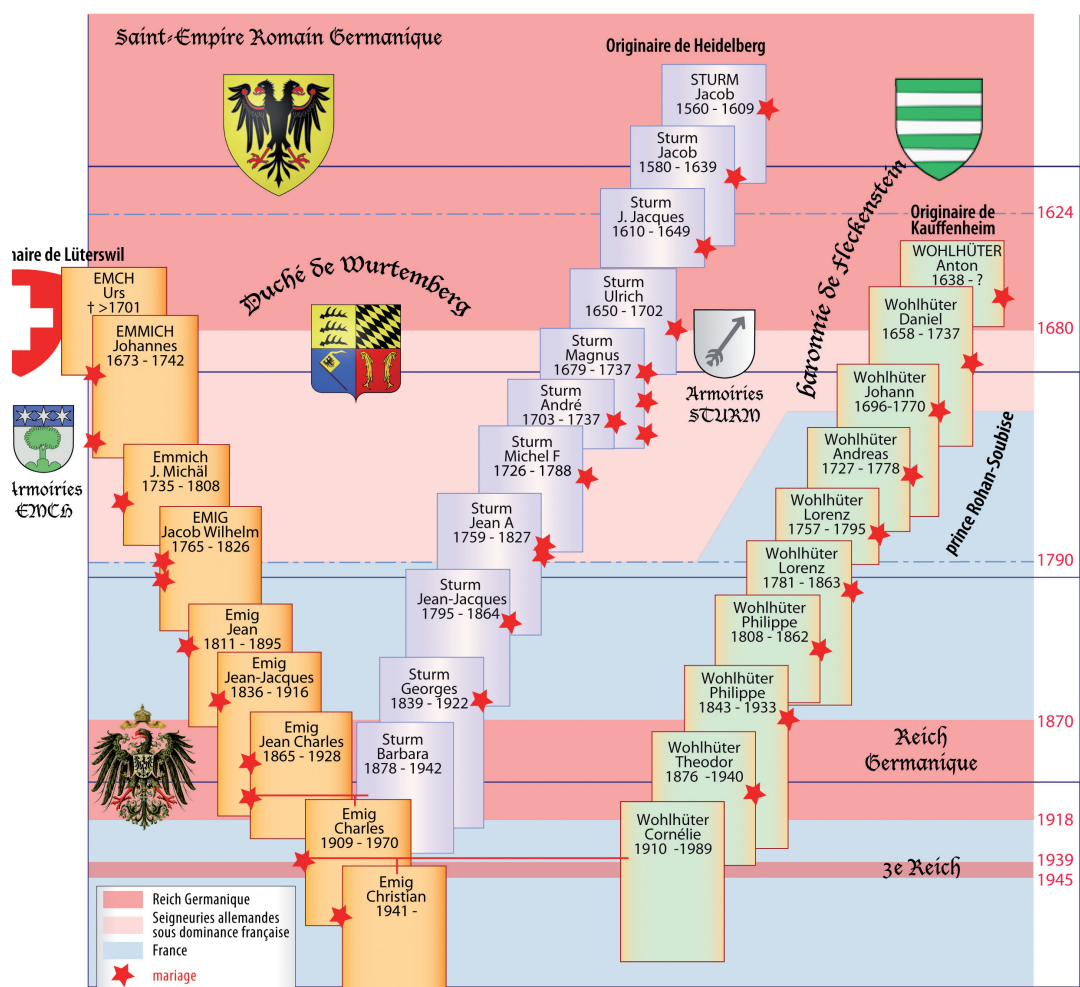


FIG. 4. – Les familles de ma généalogie vivaient toutes sur des terres de princes protestants allemands (duché de Wurtemberg, seigneurie de Fleckenstein). Mes ancêtres sont devenus français au cours de la Révolution française. Seules trois générations sont nées sous souveraineté française, mais avec l'usage de l'alsacien et de l'allemand jusqu'à nos jours. Jusqu'à aujourd'hui, une seule génération a été française de la naissance à la mort (© C. C. Emig). Voir aussi la fig. 3.

La carte politique et religieuse de l'Alsace aux XVII^e et XVIII^e siècles est une base indispensable pour comprendre l'évolution politique : répartition géographique des possessions et origine géographique, religieuse et politique des possédants ont eu des conséquences jusqu'à nos jours (fig. 3). La première impression concerne la bigarrure politique et religieuse de la province, héritière d'un long processus remontant au Moyen Âge, et sa pérennité jusqu'à la Révolution française.

Politique religieuse française, 1680-1790

La période française ne fut guère facile pour les Alsaciens protestants face aux rois catholiques français, Louis XIV et Louis XV, que les huguenots français appellent aussi les rois persécuteurs, qui ont soumis les protestants à des lois scélérates⁸. La première tâche fut de reconstruire la démographie, car, au cours de la guerre de Trente Ans, l'Alsace a perdu environ la moitié de ses habitants et de nombreuses localités ont

8. L. Pilatte (éd.), *Édits, Déclarations et Arrêts concernant la religion réformée (1662-1751)* ; F.-G. Dreyfus, « Le protestantisme alsacien ».

été partiellement détruites. Dès 1656, l'intendant français Colbert de Croissy et les principaux princes possessionnés firent appel à la population des régions avoisinantes pour repeupler l'Alsace. Pour inciter les immigrants, il leur était promis une maison, une terre et des exonérations d'impôts. Louis XIV ne voulut pas que ces avantages fussent donnés à des immigrants protestants, mais les princes luthériens et réformés protestèrent, car ils ne souhaitaient pas accueillir de catholiques ; le roi dut renoncer à son exigence. En effet, les traités de Westphalie (1648) garantissent le maintien des populations dans la situation religieuse de 1624 (année de référence), ce qui empêcha Louis XIV d'appliquer en Alsace les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes en France. La liberté religieuse des protestants était garantie par l'empereur ; y toucher aurait été un *casus belli*, que Louis XIV ne pouvait se permettre. Louis XIV ne recevait en pleine souveraineté que les possessions des Habsbourg d'Autriche (catholiques) en Alsace, alors que les princes ayant des possessions alsaciennes étaient rétablis dans toutes leurs seigneuries (art. 4 du traité d'Osnabrück), notamment en ce qui concerne ma famille, le prince de Wurtemberg de la lignée de Montbéliard, ainsi que la seigneurie de Fleckenstein (fig. 4). Toutes ces seigneuries continuaient d'envoyer des délégués à la Diète du Saint Empire romain germanique et elles garderont tous leurs droits de souveraineté et ceux liés à la supériorité territoriale et consacrés par la tradition jusqu'à la Révolution française. Pour la lignée des seigneurs de Fleckenstein, en l'absence d'un héritier mâle, les terres furent prises par le roi de France, qui les octroya en 1720 au prince de Rohan-Soubise, lequel les géra jusqu'à la Révolution. Entre 1648 et 1672, la France se préoccupa peu de ses possessions en Alsace, plus soucieuse de la Fronde qui secouait le pouvoir de Mazarin.

Dès 1672, avec la guerre de Hollande (1672-1679), une vaste coalition européenne se forme contre Louis XIV qui décide de prendre des mesures militaires, notamment en Alsace, où les intentions belliqueuses du roi français se clarifient : assujettissement progressif des villes libres impériales, démantèlement des fortifications, destructions des châteaux, mises sous séquestre de seigneuries protestantes, etc. Car la liste des exactions est très longue et des militaires célèbres, comme Vauban et Turenne, sont particulièrement inexcusables. Elle marqua le peuple alsacien au point d'être aujourd'hui encore vilipendée avec la liste des destructions d'édifices et de châteaux – une mémoire historique contre les Français dont les destructions sont toujours visibles.

À partir de 1680, l'annexion de l'Alsace s'est faite sous une politique autoritaire et brutale. Mais la frontière resta sur la crête des Vosges jusqu'à la Révolution, faisant de l'Alsace « une province à l'instar de l'étranger effectif », ainsi que la Franche-Comté, la Lorraine et le Labourd, pouvant commercer librement avec l'étranger mais payant des droits pour les échanges avec les autres provinces françaises. Tout en s'en tenant à la stricte rédaction des traités de Westphalie, mais en usant souvent de la contrainte, Louis XIV décida de redonner à l'Église catholique le terrain perdu depuis la Réforme. La politique royale engagée mit fin à l'entente mutuelle entre protestants et catholiques au sein de la population et cela jusque dans les années cinquante ! Parmi les décisions, et sans entrer dans le détail, figurent :

- La généralisation du calendrier grégorien en Alsace, donnant les mêmes dates de fêtes religieuses pour les catholiques et les protestants (fidèles au calendrier julien), interprétée comme une première tentative du papisme contre l'indépendance religieuse⁹ ;
- L'obligation d'être catholique dans l'administration locale, même dans les seigneuries protestantes ;
- Les interdictions faites aux pasteurs de bénir des mariages mixtes. Un édit royal de 1682 stipule que les enfants illégitimes nés de mère protestante « appartiennent au roi qui est censé être leur père » et, en conséquence, ils doivent être baptisés et élevés dans la religion du souverain, « sous peine d'être enlevés à leur mère ».

9. C. Pfister, *Le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française*.

Concordat

L'Alsace reste régie par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), comprenant le Concordat de 1801 et les articles organiques des cultes reconnus : catholique, protestant, israélite. Contrairement aux idées reçues et à d'autres droits locaux, ce Concordat, signé entre Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, et le pape Pie VII, élément important du droit local alsacien, est issu du passé français et non allemand. Ainsi, après plus de cent vingt ans, l'Alsace recouvre à nouveau la liberté religieuse mettant protestants et juifs à l'égal des catholiques. Ceci fut un des principaux facteurs de l'attachement des Alsaciens à l'Empire. Il explique en partie les spécificités actuelles de l'Alsace. Un autre facteur, tout aussi important, est l'attrait qu'exerçait sur les Alsaciens la gloire militaire de Napoléon. Ceci peut aussi se rapprocher de l'attrait pour les empereurs allemands. La chute de l'Empire fut ressentie comme un drame, avec des interrogations pour les villages à majorité protestante sur le risque de mesures discriminatoires. Pendant les Cent Jours, un pamphlet fut placardé sur le portail de la cathédrale de Strasbourg : « Napoléon revient Messie pour les juifs, Dieu pour les protestants, diable pour les catholiques ! »

Aujourd'hui encore, la culture religieuse marque les Alsaciens à la fois administrativement et culturellement, qu'ils soient pratiquants ou non. Il n'y a pas de séparation du politique et du religieux, et, comme l'Allemagne, l'Alsace est riche de son héritage chrétien qu'il n'est pas scandaleux de rappeler. Il n'y a pas débat de la morale religieuse sur la morale laïque. Il y a des morales : catholique, protestante (luthérienne, calviniste, évangéliste, anabaptiste), juive, et elles sont liées à la profession personnelle de la foi. Les fameuses « valeurs républicaines » restent françaises et ne franchissent pas les Vosges.

Contrairement au protestantisme français, pour lequel religion et laïcité font bon ménage, le protestantisme alsacien est bien implanté et politiquement majoritaire dans bien des structures locales. Majoritairement luthériens, issus de la Confession d'Augsbourg – texte fondateur du luthéranisme présenté le 25 juin 1530 à la Diète d'Augsbourg devant Charles Quint –, les Alsaciens protestants n'oublient pas l'importance historique, politique, économique et linguistique de Luther, avec la portée de la Réforme, de l'imprimerie, du haut-allemand. La marque protestante alsacienne (labeur et sobriété) est perceptible dans divers domaines, à commencer par l'éducation familiale. L'habitude, en toutes choses, du libre examen, la distance prise à l'égard des idées et des pratiques imposées et la conscience d'une responsabilité individuelle ont développé, bien qu'à des degrés variables, sûreté de soi et indépendance d'esprit, parfois marquées par un brin d'orgueil.

La laïcisation de l'école publique n'a pas été introduite en Alsace, qui ne connaît pas les lois de Jules Ferry, ni la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Le *statut scolaire* repose essentiellement sur la loi Falloux de 1850 et la législation allemande de la fin du XIX^e siècle. Dans l'enseignement primaire, l'*instruction religieuse* fait partie intégrante du programme, pendant une heure minimum par semaine, y compris dans l'enseignement public. Assurée à l'origine par les instituteurs selon leur religion, elle l'est désormais en majorité par des catéchistes laïcs et les prêtres, pasteurs ou rabbins. Les vacations (cumulables avec le traitement du clergé) sont rémunérées par l'Éducation nationale. Au collège et au lycée, le cours de religion doit être prévu dans l'emploi du temps ; il est assuré par des « professeurs de religion », agréés par les autorités religieuses. Pour titulariser certains d'entre eux ont été organisés des CAPES spécifiques. Concernant l'enseignement supérieur, l'université publique Marc-Bloch de Strasbourg est la seule en France à intégrer deux facultés publiques de théologie, catholique et protestante, délivrant des diplômes d'État.

Au titre des jours fériés religieux figurent aussi le Vendredi saint et le lendemain de Noël. Le stéréotype de la tenue folklorique de l'Alsacienne avec son grand nœud noir orné d'une cocarde bleu-blanc-rouge, diffusé depuis un siècle auprès des Français, notamment

par Jean-Jacques Waltz dit Hansi, n'a jamais existé. Pire, il a occulté la variété des tenues en Alsace. Ces dernières diffèrent dans une même localité selon le métier, la religion, l'âge... En outre, le nœud n'existe que dans certains costumes bas-rhinois ; il est inconnu en Haute-Alsace.

Période 1870-1925

Si les Alsaciens ont bien accueilli l'avènement de Napoléon III en souvenir de l'Empereur, ils ont aussi vite déchanté devant l'autoritarisme, tant sur le plan civil que religieux. Après la malheureuse déclaration de guerre (19 juillet 1870) de la France à la Prusse, qui n'attendait que cette occasion pour établir sa puissance et son hégémonie sur une Allemagne en cours de réunification, il n'aura fallu qu'un mois pour que l'Alsace redevienne terre allemande du nouveau Reich germanique, proclamé à Versailles le 18 janvier 1871 et officiellement incorporé par le traité de Francfort du 10 mai 1871. Mais seuls les territoires germanophones ont été intégrés, tant pour l'Alsace que pour la Lorraine, complétés par les cantons germanophones du département des Vosges (aujourd'hui encore alsaciens) et par la scission de la partie romanophone du Sud de l'Alsace (devenu le Territoire de Belfort et département en 1922), qui est restée française.

Le retour au Reich était d'autant plus facile que la deuxième génération d'Alsaciens nés français n'avait que 30-40 ans, avec une mémoire familiale encore bien vivace de la gestion allemande (fig. 4). Alsaciens et Lorrains germanophones étaient, à juste titre, considérés par les Allemands comme une population allemande, appartenant à la « communauté de souche allemande » (*deutsche Stammesgemeinschaft*) et donc un retour à la « communauté du peuple allemand » (*Volksgemeinschaft*)¹⁰. Le changement de nationalité ne modifia que peu le quotidien des Alsaciens, la vie continuant comme auparavant. Certes, le français fut supprimé de l'enseignement, mais le dialecte alsacien a toujours été utilisé au quotidien et l'allemand comme langue écrite et lue.

Les habitants majeurs de l'Alsace eurent la possibilité d'opter pour le maintien de la nationalité française et ainsi de quitter l'Alsace avant le 1^{er} octobre 1872. Si, dans beaucoup de villages, on enregistra quelques options symboliques, très peu furent suivies d'effet. L'attachement aux terres et aux maisons, à leur culture, au seul travail et à la seule existence que les villageois connaissaient incita très peu d'individus à s'exiler : les « optants » ne représentaient qu'un petit pourcentage (environ 5 %) de la population vivant en Alsace, qui comptait un peu plus d'un million d'habitants. Quelque 46 500 résidents en Alsace et 11 750 en Lorraine firent une déclaration. Tous ne sont pas partis, tandis que d'autres, se heurtant aux difficultés d'installation et au barrage de la langue, sont finalement revenus. Après des « élections protestataires », comme en 1874, la normalisation se fit progressivement et le *Kulturkampf*¹¹ neutralisa bien des antagonismes. L'abbé Wetterlé¹², dans les années 1870, avait détourné la devise des princes-évêques de Rohan : « Allemand ne daigne, Français ne puis, Alsacien suis », pour résumer le sentiment des Alsaciens, surtout catholiques, attachés tout à la fois à leur région et à la France. C'était tout d'abord le mot

10. Groupe ethnique partageant une même culture allemande, ayant l'allemand comme langue maternelle et étant d'ascendance allemande.

11. Ce « combat pour la culture » est un conflit qui opposa le chancelier du Reich, Otto von Bismarck, prussien et protestant, à l'Église catholique et au Zentrum, le parti des catholiques, entre 1871 et 1880. En effet, le catholicisme apparaissait comme un élément étranger, qui menaçait l'unité du nouvel Empire allemand créé le 18 janvier 1871. La proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale, quelques mois plus tôt, a largement heurté les protestants.

12. L'ancêtre de l'abbé Wetterlé, Laurent Widelin, était un immigré allemand d'Adelshausen. Son fils Jean Thomas, mort à Colmar en 1786, avait épousé à Wintzenheim (Haut-Rhin), en 1742, Madeleine Blindin. Les enfants ont transformé leur nom Windelin en Wetterlé.

d'ordre d'une résistance culturelle et artistique face à ce qui allait bientôt prendre la forme du *Kulturkampf* bismarckien. Des artistes, des érudits, des hommes engagés dans la vie culturelle de notre région se sont alors retrouvés autour de l'idée selon laquelle leur amour de la France pouvait se maintenir s'il cultivait l'amour de l'Alsace... Car, ces francophiles alsaciens, qui n'ont jamais renié l'apport de la langue de Goethe, ont consacré tous leurs efforts et toute leur énergie à « réveiller la conscience alsacienne », d'autant que l'Alsace dans toute sa complexité était autant attachée au meilleur de la culture allemande qu'à ce que représentait alors une certaine nostalgie de la France.

La population apprécie l'Administration allemande tant civile que militaire dans un ensemble économique stable, avec le développement de la solidarité rurale (comme les caisses Raiffeisen banques coopératives, puis, à partir de 1882, les caisses du Crédit mutuel), l'organisation d'une protection sociale (assurance maladie en 1883, protection contre les accidents du travail en 1885, assurance vieillesse en 1885), le développement des équipements collectifs (distribution de l'eau, de l'électricité dans les rues, puis dans les habitations). Les voies ferrées passèrent de 700 à 1 900 kilomètres en quarante ans, faisant du réseau d'Alsace-Lorraine l'un des plus modernes et denses d'Europe. La période du *Reichsland* jouit d'un formidable essor économique.

Au début du *xx*^e siècle arriva aux responsabilités une génération, née après 1870, qui ne connut pas le régime français et qui, de ce fait, ne rêvait pas du retour à la France, même au prix d'une nouvelle guerre, une de plus ou une de trop. C'est que redoutaient les Alsaciens, qui souhaitaient un développement pacifique de leur région dans le *statu quo*. On exalte « la petite patrie » dans toutes les familles d'Alsace, qui toutes possèdent des pièces de faïence d'Henri Loux¹³, illustrant la quiétude bucolique des villages alsaciens typiques. En 1911, l'Alsace se dote de sa propre Constitution et bénéficie d'une autonomie administrative.

Pourtant, la guerre survint en 1914. Les Alsaciens s'incorporent à l'armée allemande et les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 – et beaucoup de ceux de 1939-1945 – sont dédiés aux soldats morts pour le Reich.

En France, pendant la période 1870-1918, l'opinion publique a été désinformée, dès 1870, par des articles décrivant, de la façon la plus noire, les Alsaciens soumis aux Allemands et à la dictature d'Otto von Bismarck. En outre, les Alsaciens et les Lorrains ayant opté pour la France aimaient à rappeler qu'ils étaient des exilés. La réaction naturelle des Français se transforma en rêve de revanche fondée sur l'affectif et la sentimentalité, qui se traduisit aussi par nombre de chansons revanchardes, comme celles de Villemer et Nazet, de Borel-Clerc.

Au début du *xx*^e siècle, les dessins et livres de Jean-Jacques Waltz dit Hansi caricaturaient bien une certaine francophilie alsacienne. Cette aversion de l'Allemand se fit au détriment des Alsaciens et des Lorrains, qui, par leurs dialectes et leur langue allemande, étaient alors assimilés au régime politique du Reich, donc des collaborateurs ! Or, l'opinion française, dans ses préjugés idéologiques et nationaux (franco-français), n'a jamais voulu y voir des erreurs de fait et, pire, de jugement. L'un des clichés les plus répandus était celui de la supposée fidélité des « annexés » à la France, mais la réalité en Alsace était fort différente, car il faut tenir compte d'une dégradation continue de l'image de la France au sein de la population durant tout le *xx*^e siècle.

La sensibilité affective de nombre de Français ne fera que s'amplifier après la Première Guerre mondiale, puis après la seconde, au point que l'opinion des Alsaciens et des Lorrains ne trouvait plus aucune écoute. Le manichéisme français sur cette question, d'une

13. Henri Loux (1873-1907) : son nom fut longtemps ignoré, mais son œuvre est connue dans le monde entier grâce au décor de vaisselle, dit « Obernai », fabriqué par les faïenceries de Sarreguemines, qui immortalise les coutumes, les traditions et la vie quotidienne de l'Alsace rurale. Il est né à Auenheim, un des villages protestants de mes ancêtres maternels (fig. 3).

grande absurdité, ne voyait que les bons Français et les sales « Boches ». Les exemples les plus récents concernent les « Malgré-nous » qui n'ont jamais pu faire entendre leur voix, ni se faire comprendre. Il est intéressant de noter qu'en 1871, les Français reprochaient aux Allemands, et à juste titre, la non-application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont les mêmes et leurs enfants qui refuseront ce droit aux Algériens, considérant, comme le firent les Allemands pour l'Alsace, que l'Algérie est française, et là aussi avec de bons Français et de sales « melons ».

1919 : la paix

La paix fut amère pour les Alsaciens. Apprendre le français ne fut rien comparé aux vicissitudes de l'Administration française, tatillonne et revancharde¹⁴. Pire, les Alsaciens voyaient leurs voisins allemands redresser spectaculairement leur pays, alors qu'eux-mêmes étaient soumis aux soubresauts de la III^e République, à la crise de 1930 et aux prémices d'une nouvelle guerre dès 1936.

Dès l'application de l'armistice du 11 novembre 1918, conséquence d'une guerre que les Alsaciens n'avaient pas souhaitée, le changement de souveraineté provoqua, dès la fin de 1918, un malaise au sein de la population alsacienne face à la politique française appliquant la formule « débochiser l'Alsace-Lorraine ». Mais la réalité sera pire encore, dégradant fortement l'image de la France au sein de la population. Par la suite et jusqu'à nos jours, la crédibilité de la France sera de nombreuses fois et gravement atteinte en Alsace. Citons les paroles de Nicolas Sarkozy, président de la République, à Truchtersheim (Bas-Rhin) pour ses vœux présidentiels 2011 au monde rural :

« Je peux accepter les distorsions de concurrence avec la Chine et avec l'Inde, pas avec l'Allemagne. [...] Et je ne le dis pas simplement parce que je suis en Allemagne, euh, je suis en Alsace. »

L'idée d'une classification de la population d'Alsace-Lorraine avait été proposée par l'abbé Wetterlé à la conférence d'Alsace et de Lorraine, qui prescrivit dès avril 1915 de subdiviser la population en quatre catégories : A, B, C et D. Aussi, dès l'entrée des troupes françaises en Alsace, les mairies furent averties d'établir des cartes d'identité qui servaient en même temps de pièces de légitimation :

- A. Ceux qui avaient la nationalité française avant 1870 ou ceux dont les parents et les grands-parents avaient été dans ce cas. Ils furent « réintégrés de plein droit », mais tout en ayant à le prouver ;
- B. Ceux dont un parent n'est pas français de souche (d'origine étrangère) ;
- C. Ceux dont les deux parents étaient nés dans un pays allié de la France ou neutre pendant le conflit ;
- D. Ceux qui ont immigré depuis des pays ennemis (Allemagne, Autriche, Hongrie...), ainsi que leurs descendants, dont beaucoup étaient des Alsaciens de souche.

Cette dernière catégorie était notamment attribuée aux Allemands de souche, discrimination qui entraîna une expulsion de gré ou de force dès décembre 1918 de plus de cent mille Alsaciens. Ces départs se firent avec brutalités, spoliations, humiliations, qui eurent encore des conséquences pour la France en 1939 lors du retour au Reich.

L'insertion dans l'espace administratif français dut se faire en tenant compte de l'héritage juridique, religieux, social et culturel, dont une partie était antérieure à 1870. Le malaise était d'abord linguistique et l'allemand a dû être maintenu dans la vie quotidienne (écoles, presse, administration, entreprises, transports...), en raison notamment des lois françaises sur la laïcité que la grande majorité des Alsaciens n'étaient pas prêts à accepter. Aussi, ni Concordat ni statut scolaire n'ont été remis en cause à ce jour.

14. J. Schmauch, « Les services d'Alsace-Lorraine face à la réintégration des départements de l'Est (1914-1919) ».

Un autre motif du malaise était le régime des traitements et retraites des fonctionnaires. Ne citons qu'un seul cas. Le régime allemand ne faisait subir aux fonctionnaires aucune retenue pour la retraite ; le régime français, au contraire, comportait une retenue qui était d'abord de 5 %, puis de 6 % du montant du traitement. D'après les lois de l'Empire, l'avancement se faisait automatiquement par année de service, excluant tout favoritisme, toute promotion au choix. Ce n'est qu'en 1923, après des querelles inutiles et des luttes acharnées qu'on aurait pu éviter, que le cadre local permit de conserver la plupart de ces avantages antérieurs.

Le mouvement autonomiste, particulièrement virulent entre 1925 et 1929, surgit de l'opposition à la laïcisation et pour le maintien de la langue allemande en tant que langue maternelle. Il a réuni sous une forme vaste et diverse catholiques, protestants, communistes.

En conclusion, citons Robert Redslob, professeur de droit international à l'université de Strasbourg, qui écrivit en août 1929 dans le journal *Le Temps* :

« Après l'armistice, une véritable chasse à courre fut déchaînée contre ceux qu'on accusait ou soupçonnait d'avoir fait des concessions à l'ancien maître. Ce n'est pas une page très belle de notre histoire. Avouons-le, ces persécutions ne furent pas toujours inspirées par un sentiment patriotique, mais souvent par des motifs peu avouables. [...] Après la guerre, on vit apparaître en Alsace des personnalités qui avaient leurs origines dans le pays, mais qui avaient opté pour la France ou qui avaient passé la frontière et qui maintenant revenaient en justiciers, demandant compte à leurs compatriotes restés dans le pays de la façon dont ils s'étaient comportés sous le régime allemand et pendant la guerre. [...] Faire rendre compte à des Alsaciens et Lorrains devant la barre d'une espèce de tribunal, de l'attitude qu'ils avaient eue pour le régime constitutionnellement établi et basé sur un traité en règle, je dois avouer en toute humilité que je n'ai rien compris à cette procédure... Sans doute, pour le dérèglement de l'attitude alsacienne sous l'ancien régime, il fallait des sanctions¹⁵. »

Résumé

L'histoire de l'Alsace rurale, connue depuis plus de deux millénaires, est trop souvent filtrée à travers les clichés datant des deux guerres mondiales. Trois sujets clés ont été choisis, car ils ont encore des conséquences de nos jours : les patois et langue, les religions et la période 1870-1925, fondés sur une abondante littérature et sur la généalogie et la mémoire familiale. Le but est de permettre une vision plus réaliste de l'Alsace et de ses habitants et des problèmes propres à cette région germanophone. Un constat est qu'à ce jour, une seule génération alsacienne est née et morte sous nationalité française. Les vicissitudes historiques, culturelles, linguistiques, religieuses sont, depuis deux siècles, liées à la politique hégémonique de la France et d'une opinion publique revancharde face à l'Allemagne.

15. R. Redslob, « Les électeurs autonomistes ».

Bibliographie

- BÖHLER Jean-Michel, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, 3 vol.
- DREYFUS François-Georges, « Le protestantisme alsacien », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 3, 1957, p. 57-71.
- GAIDOZ Henri et SÉBILLOT Paul, *Blason populaire de la France*, Paris, Éd. du Cerf (La France merveilleuse et légendaire), 1884.
- LEMAÎTRE Alain J., *Atlas historique d'Alsace*, Mulhouse, Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT), université de Haute-Alsace, 2009, en ligne : www.cartographie.histoire.uha.fr/atlas-historique-de-l-alsace.
- LÉVY Paul, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Paris, Éd. Manucius (Alsatiques), 2004, 3 vol.
- MORGEN Daniel et ZIMMER Armand, « L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle », *Tréma*, vol. XXXI, p. 109-138, en ligne : <http://trema.revues.org/981>.
- PFISTER Christian, *Le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française*, Paris, Fischbacher, 1889.
- PILATTE Léon (éd.), *Édits, Déclarations et Arrêts concernant la religion réformée (1662-1751)*, Paris, Fischbacher, 1885.
- REDSLOB Robert, « Les électeurs autonomistes », *Le Temps*, n° 24 822, 8 août 1929, p. 4.
- ROHR Joseph, *La Lorraine mosellane : 1918-1946 : Nord-Est mosellan, notes et documents*, Sarreguemines, Éd. Pierron, 1975.
- SCHMAUCH Joseph, « Les services d'Alsace-Lorraine face à la réintégration des départements de l'Est (1914-1919) », thèse de diplôme d'archiviste-paléographe en histoire contemporaine, Paris, École nationale des chartes, 2004, en ligne : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2004/schmauch>.
- VOGLER Bernard, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1994.
- WOLFRAM Karl Georg et GLEY Werner (dir.), *Elsass-Lothringischer Atlas : Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens, dargestellt auf 45 Kartenblättern mit 115 Haupt- und Nebenkarten*, Francfort-sur-le-Main, Selbstverlag des Elsass-Lothringen-Instituts (Veröffentlichungen des Wissenschaftlichen Instituts der Elsass-Lothringer im Reich an der Universität Frankfurt), 1931.